



Document de séance

B9-0580/2021

29.11.2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur la situation à la frontière biélorusse

**Tom Vandendriessche, Filip De Man, Roman Haider, Susanna Ceccardi,
Georg Mayer, Harald Vilimsky, Nicolaus Fest, Teuvo Hakkarainen,
Maximilian Krah, Gerolf Annemans, Mathilde Androuët, Laura
Huhtasaari**

Proposition de résolution du Parlement européen sur la situation à la frontière biélorusse

Le Parlement européen,

- vu l'article 6 du traité sur l'Union européenne,
- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que, depuis août 2021, la frontière entre l'Union européenne et la Biélorussie a été franchie illégalement plus de 30 000 fois; que la Pologne a déclaré l'état d'urgence à la frontière;
- B. considérant que, sous le gouvernement autocratique d'Alexandre Loukachenko, la Biélorussie a escorté des migrants à la frontière de l'Union européenne, avec l'intention d'instrumentaliser la migration en vue de déstabiliser l'Union; que le président turc Recep Tayyip Erdoğan a eu recours à des stratégies similaires par le passé;
- C. considérant que la Pologne a fait part de son intention de construire un mur à la frontière; que le Parlement polonais a adopté une législation qui autorise l'expulsion des immigrants vers la Biélorussie; que la Commission a dénoncé ces deux initiatives;
 1. souligne que les gouvernements autocratiques de Biélorussie et de Turquie utilisent les migrants comme des armes pour nuire à l'Union européenne; condamne fermement ces tentatives de déstabilisation;
 2. exprime son soutien aux États membres qui protègent les frontières extérieures de l'Union et s'acquittent ainsi, par tout moyen utile, des obligations qui leur incombent en vertu des traités;
 3. invite la Commission à soutenir les États membres dans la défense et la sécurisation de leurs frontières; engage la Commission à soutenir financièrement la construction du mur à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie.